

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU LUNDI 26 JUIN 2017**

## **SALLE SOCIO-CULTURELLE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil sollicite une subvention de la Région, à hauteur de 15 % du montant global de l'opération estimée à 1 563 579 €HT (construction de la salle, maîtrise d'œuvre, études, mobilier et équipements annexes et aménagements extérieurs), soit 234 536 € et approuve le plan de financement prévisionnel.

## **REALISATION D'UN EMPRUNT**

Jean-Marie BOURGOIN rend compte des démarches effectuées auprès de plusieurs banques pour obtenir un prêt d'un montant de 500 000 € destiné à financer les travaux de construction de la salle socio-culturelle. Sur proposition de la commission « finances », le Conseil décide de contracter cet emprunt auprès du CMB, sur une durée de 20 ans, au taux de 1,54 %.

*Les élus de la minorité se sont abstenus « du fait de l'incertitude relative aux montants définitifs des travaux ».*

## **REVISION DES TARIFS SCOLAIRES**

Sylvie LE LOEUFF propose aux conseillers de reporter ce point à la fin de l'année 2017. En effet, les membres de la commission « vie scolaire » souhaitent poursuivre leur réflexion sur le gaspillage alimentaire et le suivi des inscriptions et des absences.

## **SUPPRESSION DES TAP**

Sylvie LE LOEUFF explique que les enseignants, lors du conseil d'école de jeudi dernier, ont souhaité le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine (suppression des TAP ou report des TAP sur la matinée du mercredi matin). Compte tenu des règles d'encadrement, du manque de locaux et de la nécessité de recruter un animateur supplémentaire, le report des TAP sur le mercredi matin ne peut être envisagé. Pour ce qui est du retour à la semaine de 4 jours et compte tenu des délais et de l'impact sur le personnel communal, les élus décident de conserver les TAP et leur organisation actuelle pour la rentrée prochaine. Eclairés de la teneur du futur décret à paraître, ils se prononceront sur la suppression des TAP à la rentrée scolaire 2018/2019 lors du conseil municipal de septembre.

## **LOCAUX ROUTE DE KERISSY : BAIL PROFESSIONNEL**

Considérant la demande d'une orthoptiste de s'installer sur la commune à compter du 15 août 2017, le Conseil décide de louer à Madame BRIAND Stéphanie un local dans le bâtiment communal situé route de Kérissey moyennant un loyer mensuel de 170 € toutes charges comprises.

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Maire informe les élus que Lannion-Trégor Communauté propose que la taxe d'aménagement devienne communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans ce cas et afin de préserver les ressources des communes pour le financement des équipements publics relevant de leurs compétences, le reversement d'une partie du produit de la taxe d'aménagement aux communes serait instauré par convention. Ce reversement sera calculé sur la base du montant de l'équivalent de la taxe d'aménagement qui aurait été appliqué sur la commune (part communale du taux). La Communauté d'Agglomération conserverait le produit issu de la majoration (soit un équivalent de 0,8 %). Le taux de la taxe d'aménagement est actuellement de 1,8 % pour la commune. Le Conseil propose de la fixer à 2,3 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, soit 1,5 % pour la commune et 0,8 % pour LTC.

*Sylvie LE LOEUFF s'est abstenue.*

## **LOTISSEMENT PARCOMEUR : CONVENTION AVEC LA SEM LANNION TREGOR**

Le Maire est autorisé à signer une convention avec la SEM Lannion Trégor pour transférer, dès réception des travaux, les équipements communs du Lotissement Parcomeur dans le domaine public afin que la commune puisse en assurer la gestion et l'entretien.

## **DEPARTS EN RETRAITE**

Considérant les départs en retraite à intervenir prochainement, le Conseil décide de fixer à 300 € le montant de la participation aux cadeaux qui seront remis lors d'une cérémonie au personnel partant en retraite.

## **SALLE SOCIO-CULTURELLE ET QUARTIER DE PARCOMEUR : TRAVAUX DU SDE**

Dans le cadre des travaux à réaliser pour la salle socio-culturelle et l'aménagement du quartier de Parcomeur, le Conseil approuve les devis du SDE :

- Eclairage public de la salle socio-culturelle et de la voie d'accès : 25 200 €
- Extension du réseau basse tension pour la desserte du tarif jaune de la salle : 11 817 €
- Réseau électrique BT : 31 650 €
- Réseau éclairage public (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phases) : 2 940 € et 10 200 €
- Génie civil Orange : 21 900 €
- Réseau gaz : 4 884 €

## **AMENAGEMENTS SECURITAIRES ROUTE DU YAUDET**

Afin d'améliorer la sécurité routière à Kerdaniel, des chicanes avaient été provisoirement placées en agglomération, à la sortie du bourg vers le Yaudet. Le Conseil décide de concrétiser cet aménagement, pour un montant estimé à 3 274,84 € HT et sollicite une subvention de 30 % du coût HT, auprès du Département, au titre des amendes de police. Le Maire est autorisé à signer la convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux d'aménagement sur une route départementale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. **Lotissement Parcomeur et salle socio-culturelle** : Yannick GAUTIER informe les élus que la consultation groupée pour les travaux de terrassement et de VRD est terminée. Ont été retenues les entreprises COLAS pour le lot 1 et SETAP pour le lot 2.
2. **Réception et inauguration des travaux de la Chapelle du Yaudet** : la date du samedi 14 octobre 2017 est retenue.
3. **Concours maisons fleuries** : 9 personnes sont inscrites. Le jury composé de membres de la commune de Ploubezre passera vendredi 30 juin.
4. **Balades de l'été** : Isabelle LORRAIN informe les élus que ces balades reprendront le mardi 11 juillet après-midi jusqu'au mardi 29 août.
5. **Forum des associations** : la date retenue est le vendredi 8 septembre de 16 H 30 à 20 H à la salle des sports.
6. **Salle socio-culturelle** : une réunion publique pour la présentation du projet arrêté est programmée le vendredi 22 septembre à 20 H à la salle des fêtes.
7. **Exposition de peintures** : Matthieu DUPUIS informe les élus qu'il n'y aura pas d'exposition cette année. Une réflexion est en cours pour associer l'association du Château de Kerninon à cet événement qui pourrait avoir lieu tous les deux ans.
8. **Parking salle des sports** : les travaux d'aménagement vont être réalisés courant juillet.
9. **Prochain conseil municipal** : 13/09/2017